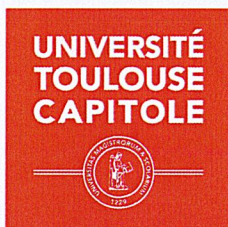


Toulouse, le 19 novembre 2025



Direction des Ressources Humaines
Service du personnel enseignant

Mesdames et messieurs
les enseignants-chercheurs
remplissant les conditions
pour bénéficier d'un avancement de grade

Affaire suivie par : Cécilia HUMBERT
Tél. : 05 61 63 37 15
Courriel : cecilia.humbert@ut-capitole.fr

Objet : Avancement de grade des enseignants-chercheurs – Procédure de « droit commun » – Session 2026.

Références : Articles 40, 56 et suivants du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences.

J'ai l'honneur de vous informer de l'ouverture de la campagne d'avancement de grade des enseignants-chercheurs (procédure de « droit commun »), au titre de l'année 2025.

Le dossier de candidature est désormais totalement dématérialisé. Il devra être constitué sur le portail Galaxie, à partir de l'application dédiée (ELECTRA). A cet effet, l'application précitée sera ouverte **du 13 janvier 2026 à 10h au 13 février 2026 à 16 h**.

Si vous remplissez les conditions de promouvabilité (cf. document ci-joint), vous pouvez d'ores et déjà préparer votre dossier de candidature en téléchargeant la trame vierge sur le portail Galaxie des personnels du supérieur, rubrique avancement de grade.

Toutes les informations relatives à la procédure d'avancement de grade ainsi que le calendrier des opérations peuvent être obtenus sur le portail Galaxie à l'adresse suivante :

<https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/candidats.html>

rubrique « Avancement de grade », « procédure d'avancement de grade de droit commun ».

Le service du personnel enseignant reste à votre disposition pour toutes précisions complémentaires.



UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE

2 rue du Doyen-Gabriel-Marty - 31042 Toulouse cedex 9 – France
Tél. : +33 (0)5 61 63 35 00